

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES  
PERSONNES HABLES À VOTER**

**DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-315 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE  
764 900 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUTS**

Je, Stéphanie Allard, greffière, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2021-EM-315 décrétant une dépense et un emprunt de 764 900 \$ pour l'acquisition d'un camion écurer d'égouts* est de 4 619 ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 473 ;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2021-EM-315 décrétant une dépense et un emprunt de 764 900 \$ pour l'acquisition d'un camion écurer d'égouts* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 14 juillet 2021

Me Stéphanie Allard, greffière

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)